

**Accord-cadre de maîtrise
d'œuvre VRD et
Infrastructures**

Avis d'appel public à la
concurrence

Objet de la consultation

**Le contrat a pour objet des missions de maîtrise
d'œuvre sur les opérations d'infrastructure ou de
VRD sur le territoire de la commune**

Date limite de réception des offres

08/01/2026 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNE DE CASE-PILOTE

97222 CASE-PILOTE

Téléphone : 0596 78 81 44

Statut :

Activité(s) principale(s) : ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Accord cadre multi-attributaires (3) de maîtrise d'œuvre. Le contrat a pour objet des missions de maîtrise d'œuvre sur les opérations d'infrastructure ou de VRD sur le territoire de la commune

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme des marchés subséquents : Marchés ordinaires.

Lieu principal d'exécution :

Le territoire de la commune

Code NUTS : FRY20

CPV global à la consultation

CPV principal : 71000000-8

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 2 000 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible sur le profil d'acheteur de la consultation.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du personnel d'encadrement

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du(des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

2. Critère Prix pondéré à 50 %.

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Critère Valeur technique

Précisions sur le critère : • Valeur technique fondée sur les éléments du mémoire technique et appréciée selon : o les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : expérience professionnelle des intervenants dédiés à la réalisation des missions, complémentarité des profils ;

o la pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisis pour la réalisation de l'ensemble des prestations ;

Apprécié au vu des informations suivantes : Les éléments fournis dans le mémoire méthodologique.

2. Critère Prix

Apprécié au vu des informations suivantes : Evalué sur la base du bordereau de prix de positionnement, taux d'honoraire plafond.

Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/12/2025

Date limite de réception des offres : **08/01/2026 à 12 :00**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Règlement par mandat administratif et virement du Trésor Public.

Modalités de financement des prestations : Les opérations seront financées sur les fonds propres de la collectivités et/ou sur les fonds des cofinanceurs (Etat, CTM, Cap Nord, Europe).

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre renouvelable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Fort de France

12, rue du Citronnier

Plateau Fofo - CS 17103

97271 Schoelcher Cedex 97271 Schoelcher Cedex

France

Tél: 0596716667

Fax : 0596631008

Courriel: greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Introduction des recours : Le délai de recours précontractuel est fixé à 20 jours.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

La messagerie du site de dématérialisation : Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>